



Syndicat majoritaire
Du CP PERPIGNAN

QD non exécuté : Une sanction vidée de son sens !

le jeudi 12 février 2026

Un détenu âgé de **20 ans, libérable en avril 2026**, comparaisait aujourd'hui en commission de discipline pour détention **d'un téléphone portable et d'un chargeur**. Lors de la fouille intégrale réglementaire, il a tenté de dissimuler un paquet de stupéfiants dans **son pli fessier**. Il a refusé de le remettre au surveillant de la brigade QI/QD, le bousculant au niveau du torse. Les personnels ont dû le maîtriser. Placé en cellule disciplinaire, il a ensuite mis le feu à sa cellule, entraînant son placement en **Cellule de Protection d'Urgence**.

Cet après-midi, un autre détenu, **âgé de 27 ans, libérable en mai 2026**, a utilisé le même stratagème pour sortir du quartier disciplinaire où il était placé pour avoir insulté les personnels le **6 janvier 2026** en ces termes : **« sale fils de pute, je baise et viole ta mère, sale mécréant »**. Il a également provoqué un incendie afin de sortir du quartier disciplinaire. A ce moment-là, il s'est rebellé, a menacé de mettre **un contrat sur la tête d'un surveillant et les a traités « d'enclulés »**. Il a été placé en **CPROU**, ce qui compromet l'**exécution effective de sa sanction**.

Force est de constater que de plus en plus de détenus de notre structure utilisent l'incendie volontaire comme moyen de quitter le quartier disciplinaire. Contrairement à la politique de l'ancien chef d'établissement, tout laisse à penser qu'ils ne retourneront pas finir leur sanction disciplinaire.

L'**UFAP UNSa Justice** exige que la direction établisse systématiquement un signalement au titre de l'**article 40 du Code** de procédure pénale pour mise en danger du personnel, insultes, rébellion, violences et menaces de mort.

L'**UFAP UNSa Justice** demande que ces individus passent en comparution immédiate et que le détenu **d'origine étrangère soit expulsé à l'issue de sa peine**.

Pour l'**UFAP UNSa Justice**, il est temps de mettre en place des **ESA (Etablissements Spécifiques et Adaptés)** pour ces profils particulièrement violents, ainsi que des **cellules capitonnées et des CPROU équipées de lits avec attaches**, à l'image de ce qui existe chez nos voisins catalans du sud.

Le Quartier Disciplinaire fait partie intégrante de la peine afin de garantir l'ordre et la sécurité des personnels et des établissements

Pour le bureau local

Le secrétaire Pierre Grousset

